



SANTÉ SOCIAUX SOMME

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Groupe
Victor Pauchet

Organisation du travail : un accord déséquilibré qui fait ruer dans les brancards!

Qui négocie les accords dans l'entreprise ?

Ce sont les organisations syndicales représentatives, donc celles qui ont obtenu plus de 10% des suffrages aux dernières élections professionnelles (élections au CSE).

Inutile donc de s'en prendre aux élus du CSE (Comité Social Economique), ils ne participent pas aux négociations et le CSE ne signe aucun accord.

Qui sont les signataires du dernier accord sur l'organisation du travail ?

Deux organisations syndicales ont signé cet accord défavorable aux salariés, la CFE-CGC et la CGT. Ils ont ainsi acté une dégradation de l'organisation du travail en apposant leur signature à côté de celle de la Direction.

Quelle a été la position de la CFDT ?

Les représentants du personnel ont tenté tout au long des négociations d'obtenir des améliorations de l'aménagement du temps de travail. Si certaines choses ont été acquises, la CFDT a estimé que les concessions faites par la Direction sont insuffisantes et que l'accord ne pouvait être signé en l'état. Estimant que nous étions encore loin du compte nous avons refusé de signer cet accord.

Pourquoi cet accord est indécent et scandaleux en la période ?

La Fédération de l'Hospitalisation privée ne s'en est pas vanté. Les employeurs ont reçu du Ministère de la Santé un courrier qui leur « assure la pérennité des financements et des efforts financiers supplémentaires pour pallier les coûts liés à cette pandémie pour les établissements de la FHP ».



Malgré cela, ces employeurs n'ont eu de cesse de proposer dans la grande majorité de leurs établissements des accords dérogatoires au droit du travail afin de faire récupérer, après la crise, l'activité qui n'a pas été réalisée. Le dispositif des compteurs négatifs acté par l'accord du 29 avril 2020, avec effet rétroactif au 01/01/2020 va ainsi permettre au Groupe Pauchet de mettre en négatif des salariés qui, à l'origine, s'étaient vu promettre le chômage partiel...

Quels enseignements en tirer pour l'avenir ?

Lors des récentes élections professionnelles, vous avez été bien trop peu à exercer votre droit de vote. 8 salariés sur 10 n'ont pas voté au second tour alors même qu'il s'agissait d'un vote électronique ne nécessitant aucun déplacement... Dès lors, il est difficile de se plaindre des représentants en place...



La CFDT plus que jamais à vos côtés :

Parce qu'unis et solidaires on est plus forts, rejoignez la CFDT pour défendre vos intérêts et faire valoir vos droits.



5 BONNES RAISONS D'ADHÉRER À LA CFDT

- Pour ne plus être seul sur son lieu de travail.
- Pour être informé sur ses droits.
- Pour être conseillé sur le plan professionnel et juridique.
- Pour être soutenu par la CFDT et soutenir la CFDT.
- Parce que le orange vous va si bien !



L'adhésion

C'est bien fait : pour vous !



www.sante-sociaux.cfdt.fr